

MODIFICATION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'UNE INSTALLATION DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ BT POUR UN IMMEUBLE EXISTANT [] PUISSANCE COMPRISE ENTRE 36 KVA ET 250 KVA (particulier, professionnel ou collectivité)

1. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER D'UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Pour établir une proposition de raccordement au réseau d'électricité, Vialis vous remercie de compléter le formulaire suivant (éventuellement avec l'aide de votre installateur) et de le retourner, accompagné **obligatoirement** :

- du plan permettant de localiser la parcelle et l'immeuble concernés (par exemple le plan cadastral),
- des photos du raccordement actuel, de la gaine technique, des tableaux de comptage, du local technique et de tout autre ouvrage existant, permettant la réalisation de l'étude,
- du schéma de principe de la distribution électrique avant les travaux prévus,
- du schéma de principe de la distribution électrique après les travaux prévus.

2. LOCALISATION PRÉCISE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION

Adresse du chantier

N° et nom de la voie :

Complément d'adresse (bâtiment / étage / n° de lot) :

Code postal :

Commune :

3. DEMANDE

Dans un immeuble collectif :

Modification pour **un** logement de l'immeuble :

- Déplacement d'un disjoncteur,
- Point de raccordement supplémentaire sur une colonne montante existante,
- Modification de puissance d'un compteur,
- Passage de Tarif BT+ à Tarif Bleu ou Passage de Tarif Bleu à Tarif BT+,
- Suppression d'un compteur sur une colonne montante existante.

N° compteur ou localisation :

Abonnement actuel :	kVA	monophasé	triphasé
Demande :	kVA	monophasé	triphasé

- Modification d'usage (passage en chauffage électrique),
- Renouvellement de la colonne montante,
- Suppression du branchement collectif.

4. ÉCHÉANCE SOUHAITÉE

Date envisagée de mise en service de votre installation d'électricité ou date d'emménagement :



5. INTERVENANTS

5.1 Demandeur du raccordement :

M. ou Mme (nom, prénom) }
La société }
La collectivité locale }

Le cas échéant, représenté(e) par M. ou Mme , dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse actuelle

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



5.2 Adresse de facturation si elle est différente de l'adresse du demandeur ou du tiers mandaté

Adresse de l'envoi de la facture de raccordement

Nom / Dénomination :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :



5.3 Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)

Il s'agit d'un fournisseur d'électricité, d'un autre professionnel (électricien, bureau d'études...) ou d'un particulier.

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ? Non Oui

Si oui, merci de renseigner les éléments suivants :

Le tiers dispose d'une autorisation (elle permet au tiers d'exprimer la demande de raccordement auprès de Vialis, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).

Le tiers dispose d'un mandat (il permet d'habiller un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur ; dans ce cas, l'interlocuteur de Vialis est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : mandant

mandataire au nom et pour le compte du mandant.

procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.

Important : dans le cadre d'une demande de raccordement simultanée " Consommation plus Production ", un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de Vialis et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.

Une copie du mandat ou de l'autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté(e) par M. ou Mme , dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :





5.4 Coordonnées du maître d'œuvre :

Architecte

Bureau d'études

Constructeur

Raison sociale :

Interlocuteur :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



5.5 Coordonnées de l'installateur :

Nom :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :



5.6 Coordonnateur SPS (Sécurité et de protection de la santé) si mandaté par le maître d'ouvrage :

Nom :

N° et nom de la voie :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mobile :

E-mail :

6. PRÉCISIONS TECHNIQUES

6.1 Raccordement collectif :

☐ Nombre de lots/appartements :

Nombre d'étages RDC+ :

☐ Nombre de lots/tertiaires :

Activité :

Les logements résidentiels sont-ils équipés d'un chauffage et/ou d'une climatisation électrique ?

Non

Oui

Puissance totale chauffage électrique :

Nb d'appartements chauffage électrique :



6.2 Palier technique de raccordement : (Cf barème du distributeur pour la facturation de raccordements)

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de votre projet, la norme NF C14-100 définit les modalités à appliquer pour déterminer la puissance globale qui sera prise en compte par Vialis.

Puissance de raccordement totale de l'immeuble en Basse Tension triphasé

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance > à 36 kVA

Supérieur à 36 kVA et inférieur à 60 kVA

Supérieur ou égal à 60 kVA et inférieur à 90 kVA

Supérieur ou égal à 90 kVA et inférieur à 120 kVA

Supérieur ou égal à 120 kVA et inférieur à 180 kVA

Supérieur ou égal à 180 kVA et inférieur à 250 kVA

Puissance de raccordement des lots

Pour vous aider à définir la puissance de raccordement de chaque lot, la norme NF C14-100 définit les puissances minimales de dimensionnement à prévoir.

Pour mener l'étude de raccordement de l'immeuble, nous considérons que, pour chaque lot, le raccordement est monophasé jusqu'à 12 kVA et triphasé au-delà. Si votre projet prévoit l'alimentation en triphasé d'un lot ≤ 12 kVA, nous vous demandons de le préciser dans la colonne « P. r. individuelle* » dans le tableau ci-après.

* Puissance de raccordement individuelle





Le nombre de points de raccordement est à préciser par niveau.

Niveau	Logements						Nombre de points de raccordement par étage	
	T1/T2 ou $S \leq 35 \text{ m}^2$		T3/T5 ou $35 \text{ m}^2 < S \leq 100 \text{ m}^2$		T6 ou plus ou $S > 100 \text{ m}^2$			
	Nombre	P. r. individuelle *	Nombre	P. r. individuelle *	Nombre	P. r. individuelle *	Nb de logements	Autres
Exemple : RC	2	6 kVA	3	9 kVA	1	12 kVA	6	1
Totaux								

* Puissance de raccordement individuelle



Locaux à usage autre que résidentiel (bien préciser si raccordement monophasé ou triphasé)

Niveau	N° lot : Référence	Surface (en m^2)	Segment d'activité / Usage	P. r. individuelle * (kVA)	Chauffage / climatisation électriques
Exemple : RC	A01	100	Commerce	12 kVA mono	
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

* Puissance de raccordement individuelle



Informations obligatoires lorsque votre projet comprend une pompe à chaleur ou climatisation (joindre une fiche technique dans ce cas)

Marque :	Type :
Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur :	A (Ampères)
Puissance électrique absorbée : Monophasé Triphasé kW	Limiteur de puissance au démarrage : Oui Non

Le fonctionnement des pompes à chaleur, et plus généralement tout équipement utilisant des moteurs électriques, est soumis au respect des dispositions de la norme NFC 15-100.

Afin d'éviter de perturber le réseau de distribution public, la puissance maximale instantanée appelée est limitée à 45A pour un raccordement monophasé et 60A pour un raccordement triphasé.

Vialis se réserve la possibilité d'opérer à tout moment les contrôles appropriés et notamment lors de la mise en service du raccordement. En cas de dépassement des valeurs précisées ci-dessus, l'installation devra être complétée aux frais du propriétaire par un dispositif de régulation apte à garantir le respect des consignes réglementaires.





7. OBSERVATIONS (précisions concernant la demande et la nature du chantier)

8. VALIDATION DES INFORMATIONS

Vialis établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Je certifie que les informations indiquées dans ce formulaire sont exactes et souhaite recevoir une proposition de raccordement basée sur ces éléments.



9. RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

Pièce	Est-elle obligatoire ?	
Les 7 pages du formulaire	Oui	☐
Plan de situation	Oui	☐
Photos du raccordement et des installations existantes	Oui	☐
Schéma et plan électrique de colonne avant et après travaux	Oui	☐
Fiche technique de la pompe à chaleur	Oui, s'il y a une pompe à chaleur	☐
Mandat / autorisation	Oui, si appel à un tiers habilité	☐



10. COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier, à l'adresse suivante :

Agence Vialis de Neuf-Brisach
2 rue Michel Marsal
68600 NEUF-BRISACH

Par mail à l'adresse suivante :

distribution@vialis.net

Merci d'avoir pris le temps de compléter ce formulaire.

La collecte et l'utilisation des données transmises via cette fiche de renseignement ont pour finalité de nous permettre

- de traiter votre demande d'étude de raccordement au réseau public de distribution d'électricité ou de gaz naturel,
- de traiter votre demande d'étude de faisabilité concernant l'électrification de mon projet ou son alimentation en gaz naturel et
- d'établir le devis correspondant à votre demande.

Les traitements réalisés sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande (article 6 §1 b) RGPD).

Sur la base des éléments transmis, Vialis vous retournera les résultats de la ou des études réalisées et établira la Proposition Technique et Financière (PTF) correspondante. Les éléments transmis sont conservés 10 ans à compter de la date d'envoi de cette fiche de renseignement, ou en cas d'acceptation de la PTF, conformément à notre Politique relative aux données personnelles.

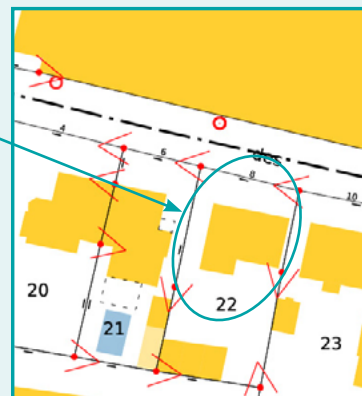
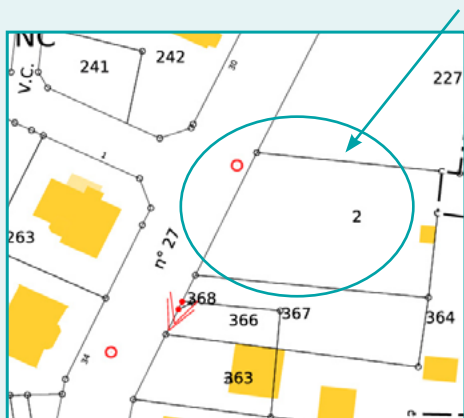
Pour plus d'informations sur la façon dont nous traitons vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre [Politique relative aux données personnelles \(energies.vialis.net/donnees-personnelles\)](https://energies.vialis.net/donnees-personnelles).



ANNEXE : EXEMPLES DE PLANS ET PHOTOS ATTENDUS

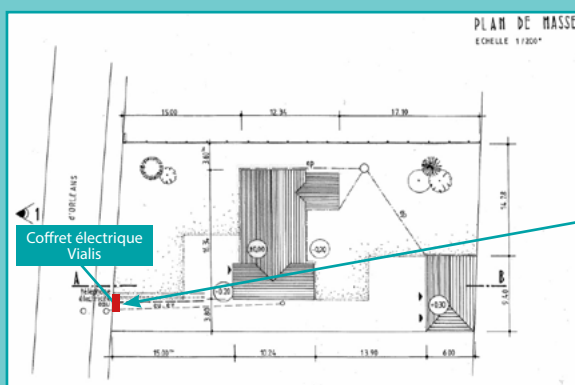
1. PLAN DE LOCALISATION DE LA PARCELLE

Plan permettant de localiser votre terrain (par exemple le plan cadastral fourni lors de votre demande de permis de construire ou un extrait cadastral que vous pouvez consulter sur www.cadastre.gouv.fr).



2. PLAN DE MASSE

C'est un plan «vu d'avion», fourni avec votre demande de permis de construire mais que vous pouvez réaliser vous-même.



Indiquer l'emplacement
du coffret actuellement en place
et, dans le cadre d'un déplacement,
l'emplacement souhaité du coffret.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé dans la proposition de raccordement.

3. PHOTOS

Si votre raccordement ne concerne pas une construction dans un lotissement déjà viabilisé, merci de nous communiquer une ou plusieurs photos (taille maximale : 400 ko) du terrain côté voie publique, en indiquant l'emplacement souhaité du coffret.



Indiquer l'emplacement
souhaité du coffret électrique
en limite de parcelle.



ANNEXE : EXEMPLES DE PLANS ET PHOTOS ATTENDUS

4. PHOTOS DU COFFRET EXISTANT

Exemples de coffrets :



5. PHOTOS DE L'INSTALLATION EXISTANTE INTÉRIEURE

Exemples d'installations :



6. PLANS D'ÉTAGE ET SCHÉMA DE COLONNE ÉLECTRIQUE

Plans d'étage :

avec le tracé des câbles électriques et des panneaux compteur / disjoncteur

Un plan de l'installation existante avant modifications.

Un plan de l'installation après modifications.

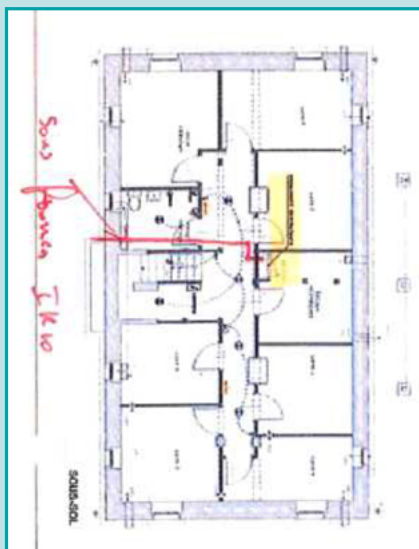


Schéma de colonne électrique :

Un plan de l'installation existante avant modifications.

Un plan de l'installation après modifications.

